

LE VÉRIDIQUE

OU COURIER UNIVERSEL

Du 1^{er}. PLUVIOSE, an 5^e. de la République française.
(Vendredi 20 JANVIER 1797, vieux style.)

(DIGNUM VERUM! QUID VERAT?)

A V I S.

Le propriétaire de ce journal ayant à regretter la mort du citoyen Leroux, chargé de sa correspondance, prie les abonnés d'adresser désormais leurs lettres au directeur du *Vérifique*, rue des Prêtres Saint-Germain l'Auxerrois, n^o. 42.

Toutes lettres non affranchies ne seront point reçues.

NOUVELLES ETRANGERES.

IRLANDE.

Cork, 4 janvier (11 nivose.) (1)

Hier le sloop de S. M. le *Hasard*, capitaine Rudach, de 18 canons de six livres, et ayant 100 hommes, arriva ici avec la *Musette*, corvette française qu'il avoit capturée à la hauteur du cap Clear, après une chasse de quelques heures. La *Musette* étoit armée de 22 canons de 18 et 9 livres de balle sur son grand pont, et portoit 125 hommes.

L'*Alby* de Liverpool, est arrivé ici de Lisbonne; il avoit été pris par une corvette française, et a été repris par le *Daphné*, capitaine Brishane.

Le vaisseau de S. M. la *Diane*, reprit hier deux bâtiments anglais, et donna la chasse au brick français qui s'en étoit emparé.

Ce matin sortirent pour croiser au couchant l'*Apollon*, le *Powerfull*, l'*Unicorn*, le *Druid*, le *Magnanime*, le *Deris*, le *Champion*, le *Hind*.

Le *Dryad* est entré dans ce port, dimanche dernier, ayant perdu son grand mât.

Du 5. Ce matin est arrivé ici le vaisseau de S. M. le *Polyphémus*, capitaine de Lumsdaine, après une croisière de six semaines. Il avoit rencontré à différentes époques, des divisions de la flotte française. Le 31 décembre, à l'occident du cap Clear, il vit un vaisseau français de 74 canons, et deux grandes frégates. Une d'elles prenant le *Polyphémus* pour un vaisseau français, s'avançoit vers lui, et le capitaine Lumsdaine ayant pris l'avantage du vent, fit voile pour s'en approcher, et fut bientôt à côté d'elle. Après quelques bordées elle amena. La mer étant très-houleuse, le *Polyphémus* n'ouvrit point le pont d'en bas; et comme il avoit en vue un vaisseau de ligne et une autre frégate, il se détermina à garder pavillon français pendant vingt minutes. La frégate eut 36 hommes tués ou blessés. Le *Polyphémus* n'en perdit qu'un seul. Le nom de la frégate est la *Tortue*, de 44 canons de 18 livres de balle, ayant à bord six cents marins et soldats.

C'est la plus grande et la plus belle des frégates. Le *Polyphémus* prit aussi le *Juste*, grand bâtiment de transport, chargé d'une considérable quantité d'armes, de cinquante barils de poudre à canon, et portant 560 hommes de troupes, mais en mauvais état et faisant beaucoup d'eau. Le capitaine Lumsdaine ne pouvant prendre les hommes à bord, et comme il souffloit un vent sud est très-violent, avoit ordonné à ce bâtiment de le suivre; mais après un trajet de 150 lieues au nord-ouest, il a dû couler à fond. Le *Polyphémus* a vu d'autres détachemens de la flotte française dans une situation très-fâcheuse, et particulièrement un vaisseau rempli d'hommes de guerre.

Le *Polyphémus* est maintenant occupé à débarquer ses prisonniers et à s'approvisionner, pour remettre en mer dans un jour ou deux.

6 janvier. Hier est arrivé de croisière le vaisseau de sa majesté, l'*Apollon*; il a extrêmement souffert du gros tems.

Le *Powerfull*, faisant partie de la flotte de l'amiral Colpoys vient aussi d'arriver. Il rapporte avoir donné la chasse à un vaisseau français de 74, sans avoir pu le joindre.

On aperçoit à la hauteur de la rade une frégate dématée; on suppose qu'elle aura eu une affaire avec quelque vaisseau de la flotte française.

L'amiral Kingsmill a donné le signal pour remettre en mer; on croit qu'il partira demain matin avec cinq ou six frégates et le *Powerfull*. Les équipages des vaisseaux marchands étant dans ce port, toutes les personnes propres à ce travail sont occupées à radouber son escadre, considérablement endommagée par la dernière tempête.

On suppose qu'elle aura eu une affaire avec quelque vaisseau de la flotte française.

L'amiral Kingsmill a donné le signal pour remettre en mer; on croit qu'il partira demain matin avec cinq ou six frégates et le *Powerfull*. Les équipages des vaisseaux marchands étant dans ce port, toutes les personnes propres à ce travail sont occupées à radouber son escadre, considérablement endommagée par la dernière tempête.

ANGLETERRE.

Londres, le 12 janvier. (23 nivose.)

Les rapports sur la flotte de Brest diffèrent et se contredisent. Les uns disent que les français se sont montrés dans la rivière de Derry, et ont débarqué des troupes. Il y en a même qui, sur l'autorité d'une lettre de Newry, reçue au café Loyds, assurent que London-Derry est maintenant en la puissance des français.

(1) Quoique nous ayons sommairement annoncé hier les détails contenus dans les papiers anglais, sur l'expédition d'Irlande, nous croyons cependant que nos lecteurs nous sauront gré s'y donner quelques nouveaux développemens.

Quoi qu'il en soit, les dépêches reçues par le gouvernement, samedi 7, ne font aucune mention que les français aient fait des tentatives de débarquement. On dit seulement qu'ils mirent à terre vingt prisonniers qu'ils avoient fait à bord d'un bâtiment de Bristol, et on ajoute que lorsque les vaisseaux français eurent quitté l'embouchure du Shannon, ils gouvernèrent au sud.

Le Fox, de 14 canons, arrivé à Plymouth, a annoncé qu'il avoit quitté l'escadre de l'amiral Bridport, cinglant par un bon vent vers le canal d'Irlande.

10 Janvier. Le courrier d'Irlande arrivé ce matin, apporte des dépêches et lettres de Dublin, qui vont jusqu'au six; elles ne contiennent autre chose relativement à la flotte de Brest, sinon qu'on suppose toujours qu'elle a quitté la côte et se dirige au Nord. Les lettres de Dublin marquent que la crainte d'une invasion a produit un effet très-fâcheux sur le commerce: on s'est porté en foule aux différentes banques et on en a retiré des sommes considérables; c'est l'effet naturel de l'agitation des esprits, et de la préférence que l'intérêt particulier obtient toujours sur l'intérêt général.

Dans le cas où la flotte de Brest voudroit tenter une descente au nord, le vice-amiral Onslow a reçu ordre de se tenir prêt à entrer avec une escadre considérable dans les mers du Nord.

Du 22 janvier. Les dépêches d'Irlande arrivées ce matin n'apportent aucune nouvelle positive sur la flotte française. On ne sait pas encore si elle a ou non quitté les côtes d'Irlande. Des lettres de Cork portent que le général White a annoncé au gouvernement que sept voiles de la flotte française étoient encore dans la baie de Bantry. Une frégate française et un bâtiment de transport ont été capturés et envoyés à Cork.

Différens régimens qui se mettoient en marche vers le midi de l'Irlande, ont reçu un contre-ordre pour se porter du côté du nord, parce que l'on suppose que la flotte française est dans cette partie.

Huit bâtimens faisant partie du convoi de Lisbonne et d'Oporto, sont, dit-on, arrivés à Cork.

Des dépêches adressées à sir John Jervis, à Lisbonne, lui enjoignent de bloquer les ports méridionaux de France, ce qui donne lieu d'espérer avec quelque fondement que très-peu de vaisseaux échapperont, si toutefois quelques-uns échappent.

On écrit de la rade de Plymouth, en date du 10 janvier, que la veille au soir le vaisseau de sa majesté, la Ville de Paris, de 110 canons, et le Duke, de 98, ayant quitté la baie de Causand, et s'étant réunis au vaisseau royal le Raisonnable, de 64 canons, et au Scourge, de 22, alloient se joindre à l'escadre de l'amiral Bridport.

On mande de Portsmouth, en date du 11 janvier, que l'amiral Colpoys, sur le point de se mettre en mer, a reçu contre-ordre.

(Extrait du journal anglais *the Courier*.)

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE,

P A R I S, 30 nivose.

Nous regrettons de ne pouvoir donner en entier la lettre des députés extraordinaires du commerce au ministre des finances. C'est un chef-d'œuvre de sagesse et de raison. Mais on en trouvera ici toute la substance: elle

(2)

roule sur la question de la possibilité d'une banque de circulation dans les circonstances actuelles.

Les banques vivifient le commerce; sous ce rapport, elles sont utiles.

Tous les gouvernemens ont abusé de la facilité qu'ils avoient de puiser dans les banques, dont ils avoient néanmoins garanti l'indépendance. Le crédit public en a souffert, les fortunes particulières en ont été ébranlées; ce qui prouve que les banques ont aussi leurs inconvéniens, et que leur établissement a été quelquefois une véritable calamité.

Une banque ne peut s'élever que par la confiance. Son nom seul nous inspire la terreur depuis la révolution fatale que le système de Law, a fait dans les fortunes; et l'on ne peut se dissimuler que dans toutes les circonstances où ce système a été reproduit sous d'autres formes, le gouvernement a méconnu le devoir que lui imposoit le respect dû aux propriétés.

Les actionnaires de la caisse d'escompte, de la compagnie des Indes, de celle des assurances, perdent à présent plus de 95 pour cent de leur capital mis inutilement sous la sauve-garde des loix.

Les assignats, les rescriptions, les mandats ont fait les fonctions d'une banque nationale hypothéquée solidement en apparence. Ceux qu'une aveugle confiance, fondée sur une garantie solennelle, a porté à conserver les assignats, ont été ruinés. Les rescriptions n'ont pas obtenu plus de crédit. Les mandats ont été entre les mains de quelques brigands, une arme pour dépouiller leurs créanciers. L'opinion publique en a fait justice, et les a confondus avec les assignats dont ils vont éprouver le sort.

La nation ne verroit dans des billets ou des actions de banque qu'une nouvelle espèce d'assignats, qu'un papier qui, libre aujourd'hui, peut devenir forcé le lendemain.

Les effets de l'anarchie pèsent encore en entier sur le commerce. Il se traîne sur ses ruines; ses capitaux sont dissipés ou enfouis, ses ateliers sont fermés, ses relations sont nulles, une oscillation continuelle dans la législation, ne lui permet pas de rien entreprendre. Les spéculations les mieux combinées échouent, parce que les loix qui les autorisoient, ont changé dans l'intervalle nécessaire à leur réalisation.

Les négocians finissent par déclarer que la réussite de l'établissement d'une banque leur paroît impossible en ce moment. Que l'absence de la confiance publique est une des principales causes qui s'opposeroient à son succès.

Ainsi la seule ressource sur laquelle le gouvernement avoit compté, paroît impraticable aux négocians de France, que le gouvernement a regardés comme les plus éclairés. Les réflexions que nous venons d'analyser, s'appliquent bien évidemment aux cédules hypothécaires qu'on veut substituer aux mandats, et dans lesquels, à tort ou avec raison, les français ne verront jamais qu'un papier-monnaie. Quel est donc le remède à nos malheurs? le tems, de sages loix, et sur-tout un bon gouvernement; un ordre de choses aussi fixe et aussi inviolable que le comportent les institutions humaines.

Sur la foi du Rédacteur, qui avoit fait hier débarquer nos troupes au nord de l'Irlande, qui les avoit presque

prises en possession de London-Derry, les amateurs de révolutions croyoient déjà voir l'Irlande en feu, c'est-à-dire, municipalisée; ils suivoient des yeux et du cœur le général Hoche à Dublin, s'embarquoient avec lui et 20 mille insurgés d'Irlande, pour aller guillotiner le roi d'Angleterre, Pitt, Grenville et Dundas, planter des arbres de liberté et des droits de l'homme dans la Grande-Bretagne, incendier l'Ecosse dans une petite insurrection; c'étoit-là, disoient-ils, le projet du général Hoche; lisez sa proclamation, si vous en doutez. Leurs journaux observoient très à propos que *la fortune com- mençoit à abandonner les anglais.*

Ce matin le pot au lait est renversé. Le Rédacteur qui avoit produit cette ivresse vient lui-même la dissiper; il nous apprend officiellement que le général Hoche n'est pas à London-Derry, mais qu'il s'est rendu, comme il a pu, à Rockfort, le 24 de ce mois, sur la frégate *la Fraternité*, accompagnée d'un seul vaisseau, *la Révolution*. Les papiers anglais annoncent qu'on joue sur leur théâtre *les Français dans la baie de Bantry.*

Il y a 40 ans, on eût fait rimer en France *London-Dery* avec *Laderiri*; mais le tems de rire est passé. Et dans la vérité des événemens aussi déplorables, la fortune publique, les vaisseaux, le sang des français exposés, sacrifiés avec une témérité imprudente, commandent d'autres sentimens que ceux qui inspirent des vau- devilles.

On parle à présent d'une descente en Ecosse, qui se prépare sur les côtes de Dunkerque. Après avoir été un moment la terreur de l'Europe, finissons-nous par en devenir la risée?

On prépare dans la Basse-Autriche, un monument en l'honneur de l'archiduc Charles. Les amis de Buonaparte avoient le même projet en faveur du général français; mais quelques-uns d'eux ont observé qu'il falloit attendre qu'il eût pris Mantoue, Rome et Vienne. En conséquence, l'exécution du projet est remise à quelques dé- cadés.

Le gouvernement vient de céder, dit-on, aux efforts persévérans et combinés des autorités procon- sulaires et des jacobins du Midi, le général Willot est destitué; il ne reste plus pour réveiller toutes les haines, ranimer toutes les fureurs de l'esprit de parti, que d'envoyer, pour commander dans ces contrées, un de ces héros du cul-de-sac, un de ces assassins du peuple, au 13 vendémiaire.

On crie dans les rues de Paris, une lettre de Drouet à ses collègues et au peuple français. Le rédacteur du journal des Hommes Libres qui connoît le style et les principes de Drouet, nie l'authenticité d'une pareille production. Si l'autorité de l'écrivain que nous venons de citer ne suffisoit pas pour convaincre que cette lettre n'est point de Drouet, nous ajouterions que le nom du bon Henri IV est cité dans cette lettre, sans injure.

Pleurez enfans de la montagne, la division se mêle dans les rangs de vos ans, de vos frères, de vos sœurs. Bentabolle et Goupilleau (de Fontenay) se sont battus en duel. La fortune a été favorable à Bentabolle.

Goupilleau a reçu un coup d'épée à la place où est ordinairement le cœur; il n'en mourra cependant pas.

Nous avions dit du projet de Camus, de ne payer que les rentiers âgés de soixante-cinq ans, que nous ne pouvions concevoir qu'avec de la barbe au menton il fût possible d'imaginer une aussi absurde injustice, qu'avec un peu de pudeur, on pût la proposer à une assemblée législative; notre surprise a été au comble, lorsque nous l'avons vu adopter par le conseil des cinq-cents. Celui des anciens l'a rejetée à l'unanimité. Ce conseil procède avec sagesse, lorsqu'il n'est pas troublé par la peur, ou égaré par les faux calculs d'une politique mesquise et crantive.

La plus grande insulte qu'on eût pu imaginer contre le ciel et la religion catholique, eût été de célébrer par une fête, le supplice d'un homme vertueux, et de la célébrer dans le premier temple d'un des plus grands états de l'univers. Cette singularité impie et monstrueuse n'aura pas manqué à notre révolution, puisque la fête du 21 janvier s'exécute à Notre-Dame.

Jacob Dupont, il y a deux ans, se fit gloire à la tribune de la convention, d'être athée; et ce même Dupont viole aujourd'hui, à Montlhéry, une femme âgée de 54 ans, et aveugle. Pour ce fait, il a été traduit dans la maison d'arrêt de Versailles, où il attend son jugement. Lequinio qui avoit fait aussi sa déclaration d'athéisme, se donnoit le plaisir de dîner avec les bourgeois. Diderot, qui fut le précurseur de ces honnêtes gens, fit ces deux vers connus:

*Jourdirois de mes mains des entrailles de prêtres,
A défaut de cordon, pour étrangler les rois.*

Naigeon, le disciple le plus ardent de Diderot, a fait dans l'Encyclopédie, l'apologie de l'amour anti-physique. Vanini, qui s'étoit fait moine dans la Guyenne, fut chassé du monastère pour avoir voulu attenter à la pudeur d'un novice. Le même écrivoit au pape, que s'il ne lui donnoit un bon bénéfice, il détruiroit la religion chrétienne. Desbarreaux, célèbre par sa conversion, fut d'abord fameux par son libertinage effronté. Ho! ce sont de très-honnêtes gens que messieurs les athées! éloignez d'eux vos filles, éloignez d'eux vos enfans, éloignez d'eux vos femmes, eussent-elles 54 ans.

Le directoire fait venir des troupes de toutes parts; que craint-il? est-ce pour comprimer les jacobins? est-ce pour intimider les honnêtes gens? Toujours des troupes à l'approche des assemblées primaires! toujours des soldats et des bayonnettes, quand le peuple s'assemble! toujours l'appareil de la tyrannie à côté de l'image de la liberté! toujours le phantôme menaçant de la terreur à côté des signes de l'indépendance! Ne diroit-on pas, à voir les précautions dont le gouvernement s'environne, que l'époque des assemblées est celle d'une conspiration? Quelle est cette politique qui veut tyranniser par la peur et dominer par la violence? Lorsque tout annonce la paix et la tranquillité du côté des citoyens, tout, du côté des gouvernans, annonce le

ouble et la terreur. Espérons que ces imprudentes mesures n'ameureront aucun événement malheureux.

Le journal des Hommes Libres prétend que l'expédition a manqué, parce que l'esprit du roi souffloit sur les eaux, *spiritus regis flabat super aquas*; un mauvais plaisant a demandé, pourquoi l'esprit du directoire étoit absent.

SERVICES RENDUS PAR LE CONSEIL DES ANCIENS.

Ce conseil a plus d'une fois mérité la reconnaissance nationale. Il seroit trop long de rappeler ici tous les services rendus à l'humanité, et à la chose publique. C'est lui qui a rejeté l'atroce projet du prêtre Druhl. C'est lui qui a cassé l'espèce d'arrêt de mort, que ce prêtre apostat avoit surpris au conseil des cinq-cents, contre les plus vertueux prêtres que la France ait conservés. C'est lui qui a forcé le gouvernement de recevoir dans toutes les caisses, la fausse monnaie, ou la monnaie frauduleuse, à laquelle on avoit attribué le double au moins de sa valeur.

C'est lui qui a brisé tous les liens, dont on a essayé tant de fois de garotter la liberté de la presse. C'est lui qui a contraint les Chenier et les Louvet de respecter ce palladium de toute espèce de liberté, qu'ils vouloient nous ravir.

C'est lui qui vient de proscrire la résolution insensée et banqueroutière escamotée par Camus, laquelle supprimoit les dix-neuf vingtièmes des rentes, dont on ne paye, ou plutôt dont on ne promet de payer que le quart aux malheureux créanciers de l'état.

Il paroît qu'on va lui devoir un nouveau bienfait, et qu'il rejettera également la résolution qui tendoit à supprimer la question intentionnelle, ou du moins laisser aux tribunaux la dangereuse faculté de la poser ou de la supprimer à leur fantaisie.

Nous avons deux fois insisté sur la haute importance de ce changement de législation qui transporterait le pouvoir judiciaire du jury aux juges, qui dans le cours d'une révolution terrible, ôteroit des mains des citoyens un instrument d'indulgence. Le Gardien de la Constitution a fait dans le tems sur le même sujet, des réflexions à la fois énergiques et judicieuses. Lemérat fit aussi imprimer sur la même question, une dissertation lumineuse.

Tronchet vient de combattre avec sa vigueur accoutumée cette résolution désastreuse, dont les conséquences ont échappé à beaucoup de monde; elle sera frappée du veto. Nous aimons à le penser. Tous les partis ont intérêt à sa proscription; car tour à tour vainqueurs et vaincus, ils peuvent, par la question intentionnelle, être sauvés de leurs propres fureurs.

CONSEIL DES CINQ-CENT S.

Séance du 30 nivose.

Plusieurs receveurs et percepteurs qui, par suite des violences exercées contre eux, ont été volés des deniers de leurs recettes, se trouvent aujourd'hui dans l'impossibilité de les rétablir dans leurs caisses, et demandent que les sommes qui leur ont été enlevées, leur soient passées en non valeurs. Renvoyé à la commission des finances.

(4)

Un secrétaire donne lecture d'un message du directoire, ainsi conçu:

Un juge de paix de Nevers, vient de se rendre coupable de la prévarication la plus oriante, en mettant en liberté, même sans l'interroger, un voleur d'effets nationaux, qui venoit d'avouer publiquement son crime. L'accusateur public de la Nièvre, l'a fait citer par un mandat de comparution devant le tribunal criminel; mais ce tribunal ne trouve dans nos loix aucune disposition qui puisse être appliquée au prévaricateur; et en effet il n'en existe point.

Cet exemple qui n'est malheureusement pas rare, prouve que le législateur a présumé trop favorablement de la moralité de certains fonctionnaires publics: le directoire vous invite donc à réparer une lacune aussi allarmante de notre code pénal. Renvoyé à la commission de la classification des loix.

Daunou fait adopter la suite de l'instruction sur la tenue des assemblées primaires, communales et électorales.

On agite alors la question de savoir si le paiement du droit de patente donne le droit de voter dans les assemblées primaires.

Daunou rappelle qu'aux termes de la constitution il faut, pour être admis dans les assemblées, payer une contribution directe et personnelle: or la patente est-elle un droit personnel et direct? elle n'a pour objet que la faculté d'exercer tel commerce, tel métier, elle s'attache donc aux choses et non aux personnes; elle est donc indirecte.

Ces considérations ont déjà servi de base à une lettre publiée par les ministres de l'intérieur et des finances, et Daunou propose, en conséquence, de déclarer dans l'instruction que le paiement de la patente n'est point un droit d'admissibilité dans les assemblées populaires.

Après quelques débats cette proposition est adoptée. Savary par motion d'ordre, propose ensuite de déclarer dans l'instruction, que les jeunes gens de la première réquisition qui sont rentrés sans congé, dans l'intérieur, ne pourront être admis dans les assemblées.

Boudin invoque la question préalable. Les jeunes gens de la première réquisition, dit-il, ne peuvent être dans l'intérieur de la république sans congés: s'ils n'en ont point, ils doivent être livrés aux tribunaux militaires; s'ils en ont, rentrés alors dans la classe des citoyens, ils doivent comme les autres, avoir le libre exercice de leurs droits. Je demande donc la question préalable sur l'amendement de Savary. Adopté.

Le conseil se forme en comité pour entendre un rapport de la commission des finances.

CONSEIL DES ANCIENS.

Séance du 30.

A la suite d'un rapport, le conseil approuve la résolution qui affecte à l'établissement de l'école centrale du département de la Creuse, le couvent des Récollets d'Aubusson.

On approuve une autre résolution, relative aux frais d'expédition des jugemens et des copies de pièces et des procédures des tribunaux criminel, correctionnel et de police.

J. H. A. POUJADE L.